

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LAVERNOSE-LACASSE**

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 19
Date de la convocation : 01/07/2022

OBJET : Création d'un comptage tarif bleu pour le coffret prises existant situé dans le parc du château

Numéro : IV-2022/44

SEANCE du 11 JUILLET 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX et le onze juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, BONNEMAISON Chantal, LAMANDE Laurent, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BONNAC Patrick, LEBLOND Alain, LEROUX Jean-François, GUELIN Carole

Pouvoirs : : SENTENAC Patrick pouvoir à LEROUX Jean-François, DESPLAS Janine pouvoir à DELSOL Alain, MASCRE Gérard pouvoir à PELLEGRINO Yvette, ZARADER Karine pouvoir à PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Chrystèle pouvoir à GUELIN Carole, FEUILLERAT Patrick pouvoir à LEROUX Jean-François, DE PUYMAURIN Thierry pouvoir à DELSOL Alain, TORRES Sébastien pouvoir à BONNEMAISON Chantal, BASCANS Pascale pouvoir à BONNEMAISON Chantal

Absent : DOTTO Christian, LECOMTE Nathalie, PAROLIN Vanessa, BIZET Cécile

Madame PELLEGRINO Yvette élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 27/04/2022 concernant la création d'un comptable tarif bleu pour le coffret prises existant situé dans le parc du château – référence : 5 BU 416, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Fourniture et pose d'un coffret de branchement monophasé équipé d'un coupe-circuit, et d'un coffret abri compteur/disjoncteur à installer sur la grille fausse coupure-existante, pour régularisation de l'alimentation du coffret prises existant.
- Confection d'une terre déportée, pour mise à la norme

NOTA

Avant la mise en service réalisée par Enedis (PDL 50024542417097), la mairie devra choisir un fournisseur d'électricité et déterminer la puissance exacte à souscrire pour le contrat d'abonnement.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

▪ Part SDEHG	3 296.00 € TTC
▪ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	666.00 € TTC
TOTAL	3 962.00 € TTC

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

REÇU EN PREFECTURE
le 12/07/2022

Application agréée E-legalite.com

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le projet présenté,
- De couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section fonctionnement du budget communal

A la majorité des membres présents et représentés

POUR : 19 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
A LAVERNOSE LACASSE LE 11/07/2022**

**LE MAIRE,
Alain DELSOL**



REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2022

Application agréée E-legalite.com